

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

**Décision modificative du 29 avril 2013 relative à la composition du comité d'orientation
de l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique (AFIMB)**

NOR : DEVT1310130S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,
Vu l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif à la création de l'Agence française pour l'information multi-
modale et la billettique, notamment son article 5 ;
Vu la décision du 23 décembre 2010 portant création du comité d'orientation de l'agence ;
Vu la décision du 13 février 2012 portant modification de la composition du comité d'orientation de
l'agence ;
Vu la décision du 18 juillet 2012 portant modification de la composition du comité d'orientation de
l'agence,

Décide :

Article 1^{er}

La composition du comité d'orientation est modifiée comme suit :

Représentant du Groupement des autorités responsables des transports

Titulaire

M. Joël CARREIRAS, en remplacement de M. Yves KRATTINGER.

*Représentant de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services,
au ministère du redressement productif*

Titulaire

M. Pascal DEGRAS, en remplacement de M. Benjamin LEPERCHEY.

Suppléant

M. Pierre CARBONNE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 29 avril 2013.

*Le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer,*

D. BURSAUX